

Pour diffusion immédiate
Québec, CNW code 01
Plus hebdomas

La Commission des transports du Québec révisé les tarifs de transport par taxi

Québec le 13 janvier 2012 - À la suite d'une audience publique tenue le 30 novembre dernier en présence des intervenants de l'industrie du taxi, la Commission des transports du Québec a décidé de hausser les tarifs de transport par taxi. Ceux-ci augmenteront de l'ordre de 5,11 %, à compter du 28 janvier 2012.

Ainsi, les tarifs au taximètre incluant la TPS et la TVQ seront les suivants :

- 3,45 \$ au moment de la prise en charge du client, comparativement à 3,30 \$ actuellement;
- 1,70 \$ par kilomètre parcouru, au lieu de 1,60 \$ maintenant;
- 0,63 \$ par minute d'attente, plutôt que 0,60 \$ aujourd'hui.

La Commission motive sa décision par l'augmentation des coûts d'exploitation d'un taxi, qui n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis 2008. Les tarifs révisés tiennent compte en outre de l'augmentation de 1 % de la TVQ au 1^{er} janvier 2011, qui avait alors été absorbée par l'industrie, ainsi que de l'augmentation de 1 % de la TVQ au 1^{er} janvier 2012.

La Commission estime que cette augmentation est un compromis nécessaire afin de permettre aux acteurs de l'industrie du taxi de maintenir un certain équilibre entre la récupération des augmentations de leurs coûts d'opération assumées depuis quelques années, tout en préservant leur capacité de rétention de leur clientèle.

Notons qu'on dénombre 6 480 titulaires de permis de taxi répartis dans l'ensemble du Québec. Conformément à la réglementation, à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, ces titulaires disposeront d'un délai de trente jours, soit jusqu'au 26 février 2012, pour faire ajuster et vérifier leur taximètre.

La décision MPTC12-00022 relative à cette fixation des tarifs de transport par taxi peut être consultée sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : www.ctq.gouv.qc.ca.

-30-

Source : Commission des transports du Québec
Direction du développement stratégique et des communications
Bertrand Bergeron, conseiller en communication
418 266-0350, poste 2038